

ACHETEZ PAR INTERNET VOTRE TIMBRE FISCAL POUR VOTRE TITRE DE SÉJOUR



POURQUOI ACHETER UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?



C'est rapide



C'est facile



C'est sécurisé

COMMENT ACHETER EN LIGNE VOTRE TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?

 <https://timbres.impots.gouv.fr>



Sélectionnez le montant de votre timbre dans la liste

Ce montant vous a été indiqué dans le SMS envoyé par la préfecture ou sur la convocation qui vous a été délivrée, vous informant de la mise à disposition de votre titre de séjour.



Validez votre panier

Validez votre panier après avoir saisi votre adresse mél pour recevoir votre timbre électronique.



Payez avec une carte bancaire

(Carte bleue, e-carte bleue, VISA, MASTERCARD). Attention ! Le paiement par PAYPAL n'est pas possible.



Buralistes

Vous pouvez également acheter votre timbre auprès du réseau des buralistes agréés.

VOTRE TIMBRE FISCAL EST TRANSMIS PAR MAIL, PAR SMS OU REMIS PAR LE BURALISTE SELON VOTRE CHOIX



Par SMS



Par mail



Chez le buraliste

IMPORTANT
VOUS DEVREZ PRÉSENTER VOTRE TIMBRE POUR QUE VOTRE TITRE VOUS SOIT REMIS. IL EST DONC IMPÉRATIF D'ACHETER VOTRE TIMBRE AVANT DE VOUS RENDRE A LA PRÉFECTURE.